



DÉLÉGATION SUISSE

PRÈS
L'ORGANISATION EUROPÉENNE
DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
L.03.2 SO/ri

Audition de la délégation suisse
par le Groupe des Quatre Sages
23 février 1960

J'ai été reçu, le 23 de ce mois, à 15.15 heures, par le Groupe des Quatre, chargé d'étudier les problèmes de la réorganisation de l'OECE, pour lui exposer le point de vue suisse. Le Président, M. W. Randolph Burgess, était entouré de ses collègues, M. Bernard Clappier, Sir Paul Gore-Booth, M. Xenophon Zolotas, et de leurs adjoints et secrétaires. J'étais accompagné de MM. Stadelhofer et Heimo, ainsi que de M. Willy E. Senger.

La présentation verbale de notre Mémoire, qui a pris cinq quarts d'heure, achevée, des questions ont été posées par les membres du Groupe.

1. Sir Paul Gore-Booth s'est intéressé à nos vues sur les modalités du passage de l'état présent à l'état futur des attributions de l'Organisation en matières commerciales. L'essentiel est d'assurer une relève ordonnée des dispositions anciennes par les prescriptions nouvelles sans creuser un vide ou, plus précisément, sans créer momentanément une absence d'obligations contractuelles. La validité du Code de la libération ainsi que des décisions connexes devrait être prorogée jusqu'au moment où l'Organisation nouvelle disposera d'un Code commercial nouveau (engageant également les Etats-Unis).

[Il s'agit à mon avis d'une vue un peu naïve du Sage britannique. En réalité, ce vers quoi les Etats-Unis

../..



- 2 -

et la France tendent, c'est la suppression du Code actuel ou, du moins, de son application par le Comité de direction des échanges. La future "Agence Atlantique" ne devrait donc pas développer la moindre activité commerciale régionale en Europe.]

Les autres questions de Sir Paul concernaient les attributions tarifaires de l'OECE réformée, ainsi que le sort des comités industriels. Les explications données dans le Mémoire lui ont d'ailleurs paru suffisantes.

2. M. Xenophon Zolotas aurait désiré savoir si la Suisse était satisfaite du statut et du traitement dont les petits pays ont bénéficiés au sein de l'OECE. J'ai pu convenir que la situation faite aux petits pays, tels que la Suisse, a été fort appréciée, notamment par les autorités fédérales. Leur participation à l'élaboration des décisions et recommandations n'a eu de limites que celles qu'ils voulaient bien s'imposer à eux-mêmes. La règle de l'unanimité leur donne formellement un droit de veto. On n'en a guère abusé en fait, en raison de la souplesse dont les pays membres de l'Organisation ont fait preuve au cours des travaux préparatoires et lors des examens successifs auxquels sont soumis les initiatives et les projets avant qu'une décision formelle ne soit prise au niveau du Conseil.

Le Gouverneur de la Banque de Grèce a souhaité connaître notre opinion au sujet de la position du Secrétaire général. Celle-ci devrait être renforcée. Ce renforcement pourrait intervenir en lui confiant la présidence du Conseil, à l'échelon des délégués permanents. Enfin, M. Zolotas demanda quelques précisions sur la garantie des risques à l'exportation à moyen terme. Il voudrait que l'"Agence

..//..

- 3 -

Atlantique" future s'occupât spécifiquement de la garantie de crédits à l'exportation à moyen terme vers les pays en voie de développement. Il souhaiterait qu'on allât au delà des cinq ans prévus comme limite à la garantie de crédits à l'exportation par l'"Union de Berne".

3. S'exprimant en qualité de Président, M. W. Randolph Burgess a eu quelques paroles superficielles et encourageantes. La plupart des dépositions reçues jusqu'ici par le Groupe ont été favorables à l'OECE et sont allées dans le sens de son renforcement. Pour la période intérimaire, jusqu'à la ratification de la Convention nouvelle, il faudra que l'OECE, dans sa structure présente, continue ses activités. Une solution de continuité serait mauvaise pour la coopération et, de plus, elle entraînerait le découragement, voire la débandade, du Secrétariat. L'attitude du gouvernement américain à l'égard de la nouvelle Organisation n'est pas encore définie; sa participation aux diverses activités de l'Organisation reconstituée ne pourrait être que progressive, au fur et à mesure que les conditions législatives seront réunies avec l'accord du Congrès.

[Personnellement, je prends ces déclarations comme de l'"eau bénie de cour". Je sais par mes conversations avec M. Tutthill [qui représente M. Dillon au Groupe des Quatre, alors que M. Burgess n'est que le Président] que les Etats-Unis ne veulent de l'"Agence Atlantique" que des études de conjoncture, et des sources de financement pour les continents extra-européens. Toutefois, le "hearing" américain ayant lieu le 2 mars, on sera davantage fixé ce jour-là. Les milieux américains à Paris ignorent encore tout de la position qui sera prise le 2 mars.]

..//..

- 4 -

4. Bien qu'il soit difficile d'interpréter un silence, ce qui n'a pas été dit au cours du "hearing" est peut-être aussi important que ce qui l'a été. Ni M. Tutthill, ni M. Clappier n'ont cru nécessaire de nous poser des questions.

[Etant donné la position ferme que nous défendons, conformément à l'attitude adoptée par le Président de la Confédération le 13 janvier, il eût été naturel que les deux membres "négatifs" du Groupe, les avocats d'une future agence consultative, nous posent des questions et défendent leur thèse, notamment sur les problèmes commerciaux. Ils n'ont pas jugé nécessaire de le faire, ce qui dans mon esprit doit signifier que pour eux le cas est jugé.]

5. A l'issue de l'audition, M. Tutthill est venu me voir et s'est inquiété de mieux connaître notre opinion quant aux tâches de l'Organisation future en ce qui concerne les pays sous-développés. Il m'a demandé de bien vouloir présenter nos vues complémentaires sur ce sujet (qu'il considère comme très important) dans un mémoire séparé.

J'ai trouvé un peu déplaisant que M. Tutthill, représentant de l'Administration qui a pris l'initiative dans ces opérations, n'ait pas trouvé nécessaire de s'intéresser à un exposé verbal d'une heure et quart et à un Mémoire d'une quarantaine de pages, et se borne, après la séance, à demander un complément sur un point particulier.

Face à cette demande qui néanmoins a été faite, il y a, à mon avis, deux attitudes à prendre, entre lesquelles il faut choisir :

a) On pourrait me charger d'adresser une lettre à M. Tutthill, me référant au court échange de vues verbal à

../..

- 5 -

la fin de notre "hearing", pour dire que conformément à l'attitude prise par la délégation suisse, le 13 janvier, nous attendons encore de voir quels progrès fera le Groupe des Vingt-et-un sur les questions commerciales [qui devait se réunir à Paris vers le 16 mars, mais au sujet duquel on prend déjà une attitude dilatoire] avant de préciser davantage les tâches que, à notre avis, une organisation dont les contours sont encore mal définis devrait assumer en ce qui concerne les pays tiers sous-développés.

b) J'apprends dans les milieux américains qu'il est fortement question que le "Groupe des Huit" se réunisse à Washington, le 10 mars, et qu'il s'y établisse; ce Groupe ne serait pas rattaché à l'Agence future, afin de rester à proximité du FMI, de la BIRD, de l'IDA, ainsi que de la Impex Bank, etc. Ce Groupe ne ferait qu'inventorier et stimuler l'aide bilatérale des pays créanciers, laissant entièrement aux Organisations qui s'en occupent tout problème d'aide multilatérale.

b) Une autre attitude serait de faire parvenir à M. Tutthill [il m'a demandé que ce soit au plus tard environ dix jours après le 23 février] un mémorandum complémentaire contenant quelques considérations générales sur les tâches techniques que pourrait entreprendre l'Agence future en faveur des pays sous-développés des autres continents.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir au plus tôt dans quel sens je dois m'orienter pour la suite à donner à la demande de M. Tutthill.

Paris, le 25 février 1960.

A. Soldati